

## ***Pôle des microtechniques***

### **ADHESION À L'ASSOCIATION PÔLE DES MICROTECHNIQUES**

***Adhérents – Membres Associés des statuts de l'association  
Les entreprises industrielles ou de services hors du champ des  
microtechniques...***

**Nom de l'organisme :** .....

**Représenté par :** .....

**Adresse :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Adresse mail :** .....

- Confirme souhaiter adhérer à l'association **Pôle des microtechniques**.
- Accepte en conséquence :
  - de payer sa cotisation annuelle (année civile) selon le mode de détermination indiqué plus bas (chèque à l'ordre de "Pôle des microtechniques") ;
  - de signer la Charte d'engagement des membres adhérents institutionnels).

Fait à....., le.....

Signature

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Je souhaite adhérer"*

## ***Pôle des microtechniques***

### **Détermination du montant de la cotisation 2009**

***Adhérents – Membres Associés des statuts de l'association  
Les entreprises industrielles ou de services hors du champ des  
microtechniques...***

Le montant de la cotisation 2009 des membres associés est fixé à **1.800 euros HT, plus TVA à 19,6% déductible** – cotisation de base,

L'adhésion à l'association impliquant un engagement fort des membres dans l'action et les projets du Pôle, les membres associés sont invités à payer une cotisation de soutien supérieure à cette base minimale.

#### ***Cotisation de base***

**Montant TTC de la cotisation 2009 : ..... 2 152,80 €TTC**

#### ***Cotisation de soutien***

**Montant TTC proposé pour une cotisation 2009 : .....**

Chèque à établir à l'ordre de **Pôle des microtechniques**  
et à joindre au présent formulaire de confirmation d'adhésion.

Formulaire de confirmation d'adhésion à retourner, avec la charte d'engagement, à

**Pôle des microtechniques**  
TEMIS INNOVATION  
**18, rue Alain Savary**  
**25000 Besançon**

## ***Pôle des microtechniques***

### **CHARTRE DE L'ASSOCIATION D'ENGAGEMENT DES MEMBRES ADHÉRENTS**

***Adhérents – Membres Associés des statuts de l'association  
Les entreprises industrielles ou de services hors du champ des  
microtechniques...***

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de l'action collective du Pôle.

#### **1 – L'adhésion à l'association Pôle des microtechniques**

L'association **Pôle des microtechniques** a la responsabilité de rassembler les acteurs agissant au sein du Pôle de compétitivité des microtechniques, d'organiser la gouvernance et le pilotage des actions et projets du Pôle.

L'association est constituée de plusieurs catégories de membres dont celle des membres associés, entreprises industrielles ou de service intervenant hors du champ des microtechniques ou de façon marginale ou encore composantes (laboratoires, instituts,...) de grands organismes déjà membres institutionnels du Pôle.

L'adhésion à l'association confère aux membres associés le droit de participer aux activités et projets du Pôle mais leur impose aussi des principes à respecter formulés dans la présente Charte d'engagement. L'acquisition de la qualité de membre associé est subordonnée à l'agrément du Bureau de l'association, au règlement d'une cotisation annuelle et à la signature de la Charte d'engagement.

#### **2 – La participation active et solidaire aux actions et projets de l'association**

Les membres de l'association acceptent de contribuer activement à la réussite des actions et projets du Pôle des microtechniques. Ils acceptent de collaborer ensemble pour assurer le développement économique régional et ainsi faire gagner collectivement, les entreprises, les laboratoires, les centres de formation et de transfert.

Les membres de l'association s'engagent à :

- contribuer et participer activement et effectivement aux travaux collectifs de l'association et s'impliquer dans les projets du Pôle ;
- participer aux réunions organisées par l'association : assemblée générale, réunions d'avancement des projets, rencontres et séminaires... ;
- fournir toute information utile pour la réussite des projets ;

- promouvoir le Pôle des microtechniques et ses activités et contribuer aux actions collectives de lobbying.

### 3 – Le respect de principes déontologiques

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques s'engagent en outre à respecter les principes déontologiques suivants :

- agir de façon professionnelle notamment par la formalisation des accords, le respect des engagements, le respect des contraintes (plannings, échéances, rendez-vous...), la bonne circulation de l'information utile... ;
- respecter la confidentialité des travaux développés par le Pôle et celle des propos tenus au sein de l'association ;
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

### 4 – Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus.

Le Bureau de l'association Pôle des microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes

A..... le .....

Pour l'entreprise ou l'organisation  
*Nom, Prénom, Raison sociale, Qualité*

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Oui, je m'engage"*

Charte signée à retourner avec le formulaire de demande d'adhésion à retourner à

**Pôle des microtechniques**  
TEMIS INNOVATION  
**18, rue Alain Savary**  
**25000 Besançon**